

L'AVENIR

Paraît tous les MERCREDIS et SAMEDIS dans l'après-midi.

ABONNEMENT.

Pour six mois, 5s.
Pour un an, 10s.
L'abonnement est invariablement payable d'avance.

L'Avenir

ANNONCES.

On reçoit les ANNONCES tous les jours de 8h. A. M. à 6h. P.M. Les prix des annonces, quoique les colonnes du journal soient plus larges que celles des autres journaux, sont les mêmes, et l'on fait des remises considérables sur celles publiées à long terme.

JOURNAL PUBLIÉ DANS LES INTÉRÊTS DE LA JEUNESSE.

PUBLIÉ PAR UNE SOCIÉTÉ N COMMANDITE DE JEUNES GENS.

" LE TRAVAIL TRIOMPHE DE TOUT "

RÉDIGÉ PAR UN COMITÉ DE COLLABORATEURS.

CORRESPONDANCE.

M. le Directeur,

L'article de la Revue du 28 avril, sur l'Union et la Nationalité, n'est pas une continuation de celui du 18: c'en est plutôt une répétition, légèrement augmentée et corrigée, délayée dans six colonnes au lieu de trois. Je ferai néanmoins à l'auteur le compliment d'avoir, cette fois, honnêtement fait ses efforts pour raisonner un peu moins mal que la première, et quelque unes de ses conclusions sont logiques, relativement à son point de vue. Voila ce que je vais essayer de démontrer. Je me tiendrai strictement dans la question, et j'invite Mr. le Rédacteur de la Revue à répondre aussi catégoriquement à chacun de mes raisonnements, que je vais le faire aux siens.

D'abord, avant de raisonner au fond, je vais faire ressortir quelques unes des contradictions que l'article renferme.

Mr. le Rédacteur en chef dit: " Il n'est ni franc ni honnête de votre part de dire que nous regardons l'Union, comme une mesure de salut. Nous avons dit que l'union avait été passée pour nous perdre et que l'Union nous a sauvés." Si l'Union nous a sauvés, elle a donc été, dans son résultat, une mesure de salut. L'Avenir ne vous avait jamais attribué la pensée que l'Union fut, dans les prévisions de l'Angleterre, une mesure de salut; mais ce que l'Avenir vous a attribué, c'est ce que vous avez vraiment dit. Ces mots: "l'Union nous a sauvés!" veulent-ils dire: "l'Union nous a perdus?" Vous avez indiqué au long, en quoi, suivant vous, l'Union nous a sauvés; ce n'est donc pas manquer de franchise que d'attribuer à vos paroles la seule signification dont elles soient susceptibles, tant par leur sens direct, que par les explications que vous donnez. Je puis donc soutenir aussi que c'est passablement se contredire que de dire dans la première colonne, "l'Union nous a sauvés!" que pouvons nous demander de plus que ce que nous avons?" et dans la cinquième: "Nous n'admirons pas et ne chérissons pas l'Union, les spoliations et les injustices qui en sont sorties." Si elle nous a sauvés, indépendamment ou en dépit des intentions de l'Angleterre, il me semble qu'au contraire, nous devrions bien la chérir et bien l'admirer. D'un autre côté, si les spoliations et les injustices qui en sont sorties ne sont pas réparées, comment avons nous tout ce que nous pouvons demander? Si vous me répondez que vous n'avez pas voulu dire précisément ce que vous avez dit; admettez aussi que l'Avenir doit prendre vos phrases, comme vous les faites, et non pas comme vous voudriez les avoir faites.

Dans la quatrième colonne, vous dites: "Oui, nous le répétons, nous som mes bien. Soyons satisfaits pour le moment." Si nous sommes bien absolument, pourquoi en serions nous satisfaits, que pour le moment? Si nous devons n'être satisfaits que pour le moment, nous ne sommes donc pas bien, d'une manière absolue! Est-ce catégorique?

Deuxième colonne de votre dernier article: " Il sera toujours temps de demander le rappel de l'Union, quand nous cesserons de gouverner." Quatrième colonne: " Nous exerçons souverainement le pouvoir, dans l'intérêt de nos compatriotes." Dans l'article du 18, vous dites: " Vous devez vous taire, eussiez vous raison, si la majorité est contre vous." Dans celui du 28: " Nous ne voulons pas imposer silence aux opinions individuelles."

Si vous exercez souverainement le pouvoir, pourquoi ne pas demander de suite le rappel de l'Union? " Un peu plus bas: "Le mieux viendra plus tard; nous ne l'obtiendrions pas maintenant." Vous n'exercez donc pas souverainement le pouvoir: vous n'êtes donc pas les maîtres.

Article du 18, 2me colonne: " Vous, messieurs de l'Avenir qui pleurez sur des maux imaginaires." Article du 28, 5me colonne: " Nous n'admirons pas les injustices et les spoliations de l'Union." Elles ne sont pas réparées; nos maux ne sont donc pas imaginaires. 2me colonne de l'article du 18: " L'Union nous causait des maux incalculables." Incalculables et imaginaires. Mais cela vaut un rêve!

Cinquième colonne de l'article du 18: " Nous avons l'espoir que nos amis du Haut-Canada sont bien disposés à notre égard." L'espoir? S'ils sont vos amis sincèrement, pourquoi pas la certitude? Vous exigez que nous soyons de votre avis, parceque vous entretenez un espoir? Mais nous n'avons pas le même espoir, nous! Si vous nous parliez d'une certitude encore, en nous faisant voir sur quoi elle est basée, nous réfléchirions; mais un simple espoir! Mais vous avez eu, pendant trois ans, l'espoir toujours déjoué de renverser l'administration qui a précédé celle-ci! Qui nous dit qu'avec de profonds

diplomates, comme M. le rédacteur en chef, espoir et château en Espagne ne sont pas synonymes? Vous avez cité le pillage des biens des Jésuites! Presque tous nos amis du Haut-Canada, l'honorable M. Baldwin compris, ont voté pour ce pillage: est-ce là dessus que vous basez votre espoir? Ils ont voté aussi, pour défrayer les dépenses de la justice, dans le Haut-Canada, à même le fonds commun! est-ce encore là dessus que vous basez votre espoir? c'est précisément ce qui refroidit le nôtre!

Enfin: " Nous avons le plein exercice de tous nos droits politiques;" puis ailleurs: " Nos amis du Haut-Canada sont, nous l'espérons, décidés à nous rendre justice." De quelle justice avons-nous donc besoin, si nous sommes bien, si nous avons tout ce que nous pouvons demander, si nous exerçons souverainement le pouvoir, si nous avons le plein exercice de tous nos droits politiques? Ou bien, si nous avons droit d'exiger d'eux ou de l'Angleterre que justice nous soit rendue, il y a donc des choses essentielles qui nous manquent.

Vous demandez quatre ou cinq réponses catégoriques. Je vais vous donner, non-seulement des réponses catégoriques, mais vous faire voir que vos questions indiquent le manque absolu, chez vous, d'études et de principes politiques, que vous ne marchez que dans le vague, et que vos questions démontrent que vous n'avez aucune idée définie, sur les sujets que vous traitez.

" Si vous persistez, dites-vous, à vouloir agiter la question du rappel de l'Union, vous voulez amener la chute de l'administration." Je réponds.

J'ai fait voir, dans mon second article, qu'une vraie réforme électorale équivaudrait précisément au rappel de l'Union, puisqu'elle nous donnerait la prépondérance en Chambre. Si le ministère actuel consent à ce que le Bas-Canada n'ait que le même nombre de membres que le Haut, le pays en masse doit demander d'avantage et le fera probablement. Je dis, et vous ne direz pas le contraire, que le Haut-Canada aimera mieux être seul, que d'avoir, dans le parlement uni, moins de membres que nous. Si l'administration insiste sur l'octroi d'une vraie réforme électorale, elle se crée nécessairement, dans chaque membre du Haut-Canada, un adversaire plus violent, que si elle demande, de suite, le rappel de l'Union. En demandant que la question du rappel de l'Union soit agitée, nous ne préparons donc pas plus sa chute, qu'elle ne le fait elle-même, en agitant la question de la réforme électorale. Nous demandons, en définitive, la même chose, sous deux appellations différentes; mais ce que nous demandons ne lui fait courir, vis-à-vis de l'Angleterre précisément que le même risque que ce qu'elle demande elle-même, et lui crée beaucoup moins d'obstacles vis-à-vis des membres du Haut-Canada.

Maintenant, veuillez me dire si ma réponse est catégorique ou non. Si elle ne l'est pas, analysez-la, et faites-en voir le défaut.

Plus loin, vous demandez: " N'iez-vous au ministère actuel le pouvoir ou les moyens de faire passer les lois propres à faire le bien-être de tous..... Lui croyez-vous l'honnêteté et la volonté d'user du pouvoir pour l'avantage commun?" Je réponds: je crois en l'honnêteté de chacun des membres du ministère et dans leur volonté de faire le bien; seulement je dis: vouloir et pouvoir offrent deux significations essentiellement différentes. Le ministère fera, je crois, tout ce qu'il pourra, mais il ne fera certainement pas tout ce qu'il voudra. Il ne nous rendra certainement pas tout ce qu'on nous a été. Vous avez l'air de dire: " mais comment le savez-vous?" Je ne le sais peut-être pas plus que vous ne savez, vous, qu'il nous le rendra: je crois pourtant pouvoir dire que les inductions, sur lesquelles j'appuie mon opinion, sont un peu plus fondées que celles, sur lesquelles vous appuyez la vôtre. Dans la vue d'abrèger, je ne les développerai pas aujourd'hui; mais vous n'avez qu'à demander.

Autre question: " Vous prétendez-vous plus habiles, plus patriotes, plus nationaux..... que ceux que le peuple a choisis, il n'y a pas trois mois, pour la sauvegarde de ses intérêts?"—Nous ne nous croyons certainement ni plus habiles ni plus patriotes:—" Mais si vous aviez raison, le peuple aurait eu tort de choisir des hommes pareils."

Le peuple n'a jamais tort de choisir des hommes en qui il a confiance! même quand le ministère se tromperait gravement, le peuple n'aurait pas eu tort de choisir, pour le représenter, les hommes qui le composent, car le peuple sait bien que l'homme le plus honnête et le plus instruit peut se tromper. Le peuple n'attend jamais de l'infaillibilité de ses mandataires: s'ils se trompent, même gravement, les hommes véritablement honnêtes examinent d'abord si leur intention a été mauvaise: si elle ne l'a pas été, ils ne les traitent jamais de furbes, d'apostats, de traîtres, de misérables, de gueux, de

parjures, d'infâmes, mots qui tous sont sortis de vos presses. Ensuite, aucun des écrivains de l'Avenir n'a jamais dit que le ministère eut tort et que l'Avenir eut raison. Vous savez bien que nous ne jugeons pas, nous discutons. Ce n'est que dans un an, deux ans peut-être, que nous saurons qui a tort, ou qui a raison, car cela ne peut être démontré que par les résultats.

Il ne s'agit aujourd'hui que de raisonner à fond et sérieusement, et ce n'est certainement pas avec votre manière de discuter que vous démontrerez que l'Avenir a tort. Vous n'avez pas avancé un seul principe exact; si vous l'avez fait, citez-le: et je m'engage encore à vous donner toutes les réponses catégoriques que vous désirerez. Je dirai plus: si un homme instruit et capable de discuter logiquement, veut aujourd'hui entrer en discussion, je le forcerai de désavouer presque tout ce que vous avez dit, je le forcerai d'avouer que vous n'avez aucunes notions, même vagues, de droit général ou de droit politique. Si vous voulez aujourd'hui entrer franchement en discussion, même en vous faisant faire des programmes, (et vous tenir strictement dans les questions à débattre,) je vous amènerai à ne vous retrancher que derrière les plus désespérantes absurdités; et je regretterai peut-être encore d'avoir perdu mon temps à discuter avec un homme, non seulement incapable de répliquer sérieusement, mais très probablement incapable de comprendre même ce qu'on lui dit, par le manque d'études spéciales et sérieuses.

Autre question: " Etes-vous sages, vous jeunes gens, sans expérience, de travailler contre l'avis et la détermination de ceux qui ont mandat du peuple de faire ses affaires?" Je réponds: Le peuple a, en effet, chargé quatorzevingt-quatre hommes de la direction de ses affaires, mais la délégation qu'il leur a faite de son autorité ne s'étend pas jusqu'à le priver de son droit d'examen et de surveillance. Après délibération, les mandataires du peuple ont décidé d'adopter une marche quelconque: le peuple, de qui ils ont reçu leur mandat, a-t-il le droit d'apprécier leur tactique ou leurs actes, et de former son opinion sur les résultats qu'ils peuvent amener? Non seulement il le peut, mais il le doit, mais il ne peut s'en dispenser, puisqu'il faudra, lors des élections, qu'il désavoue ou approuve ses représentants. Quand ceux-ci ont adopté une tactique ou une décision quelconque, se seraient-ils trompés, le peuple ne peut plus, (comme vous avez l'air de le croire possible,) leur retirer leur mandat, que quand le parlement est dissous ou quand il meurt naturellement. Donc, ce n'est pas travailler contre eux, d'une manière actuellement directe, que de discuter et même de combattre leurs idées, puisque ces discussions, qui n'ont lieu que dans le public, ne peuvent les entraver, dans leur sphère d'action spéciale: les discussions ne sont pour le peuple, que ce que les recherches, dans les auteurs, sont pour les écrivains, un moyen d'instruction. Ce sont les fautes des administrations qui sont directement la cause de leur chute, et non pas les écrits qui se combattent. Si elles commettent des fautes, chaque électeur a droit de les juger, et de faire part au pays du point de vue sous lequel il envisage leurs actes. Si après examen et discussion, le peuple blâme ses mandataires, il les remplace, quand leur mandat est expiré; s'il en est satisfait, il les garde; mais pour qu'il décide avec connaissance de cause, sur la justice de leur renvoi ou l'à propos de leur maintien, il faut nécessairement qu'il les surveille et n'ignore rien de ce qu'ils ont fait.

Si la Chambre d'Assemblée décide qu'elle ne doit pas agiter la question du rappel de l'Union, elle en a sans doute le droit; mais, moi électeur, j'ai le droit de dire aux autres électeurs: " cette détermination n'est pas sage," si je la crois telle: j'ai le droit d'agiter verbalement dans les cercles et conséquemment par écrit dans les journaux, cette question: " La Chambre agit-elle de manière à se conserver la confiance de celui qui l'a nommée, le peuple?" Sur ma demande, une discussion s'élève; les uns défendent, les autres blâment la Chambre: ceux-ci n'entrent pas plus sa marche, que ceux-là ne la facilitent. Ils n'opposent pas, ils apprécient. Chaque citoyen a précisément le même droit d'examiner et de blâmer les actes de la Chambre et du ministère, que chaque membre de la Chambre a le droit de discuter, d'apprécier et d'opposer directement par son vote, chacun des actes du ministère qu'il croit mauvais. S'il se trompe, laissez le faire, il n'entraînera personne.—Mais on peut donc dire toutes les absurdités possibles.—Vous devez voir par vous-même que non-seulement cela se peut, mais que cela se fait tous les jours. Personne, pourtant, ne vous a jamais prié de vous taire, quoique vous l'ayiez cent fois mérité: Mais vos adversaires seraient, si vous vous taisiez, bien plus fâchés que vos amis; et même, ce que je vous dis là ne vous fera pas taire.

Tous les actes de la Chambre, tous les actes du minist-

tere, tombent dans le domaine de l'investigation publique. Pourquoi? Parceque c'est le peuple, et non pas eux, qui est le vrai souverain. La Chambre ne le remplace que pour les fins législatives; le ministère, que pour les fins exécutives; ces deux corps n'ont donc reçu qu'une *délégation définie d'autorité*: ces deux corps forment donc le pouvoir, mais la souveraineté réside toujours dans le peuple; il conserve donc pleinement son droit de surveillance sur ceux qu'il délègue, soit pour exercer son pouvoir législatif, soit pour exercer son pouvoir exécutif, que lui, peuple, être collectif trop nombreux, ne peut pas exercer directement. Or, quand un électeur, qui, pris individuellement, est *peuple*, comme tous les électeurs sont peuple pris collectivement, examine et blâme les actes du ministère, il est parfaitement dans son droit, et son blâme n'entrave nullement, *d'une manière actuelle*, la marche de l'administration.—Il peut amener plus tard sa chute.—Il ne l'amènera que s'il entraîne avec lui la masse des électeurs: alors, tout est dans l'ordre. Si la majorité se range à son avis, cela sera la preuve qu'il aura eu raison, et que la Chambre et le ministère auront eu tort, *aux yeux du peuple*, qui est leur juge naturel: il aura, dans ce cas, été sage, en ne craignant pas d'opposer courageusement les idées des mandataires du peuple. S'il n'entraîne pas la majorité, il n'aura pas eu raison, aux yeux du peuple, qui, dans ce cas, approuvera ses mandataires, mais ne lui adressera jamais cette ineptie que vous avez proférée; "Vous n'aviez pas le droit de parler; car le peuple sait, lui, s'il ne sait pas le pourquoi, que sa souveraineté ne consiste absolument que dans la réunion de toutes les souverainetés individuelles; n'est rien autre chose que l'expression collective du libre arbitre moral de chaque citoyen."

Donc, quand les cent ou cent cinquante *actionnaires de l'Avenir*, qui presque tous, sont propriétaires et électeurs, quand ses treize rédacteurs, (remarquez qu'ils sont beaucoup plus peuple que vous, qui êtes l'unique rédacteur de la *Revue*, et unique de bien des manières,) viennent faire part aux autres électeurs du pays, du point de vue, sous lequel ils envisagent ses intérêts généraux, c'est vous qui êtes *impertinemment absurde*, en leur disant: "Taisez-vous."

Donc, quand vous avez dit: "il n'est pas sage de travailler contre l'avis et la détermination de ceux, qui ont reçu mandat du peuple de faire ses affaires;" vous avez fait voir qu'il n'existait chez vous aucune *idée définie* de ce qu'est la souveraineté du peuple et de ce que sont les devoirs et les attributions de ses mandataires:

Donc, vous avez démontré, chez vous, la plus complète ignorance du droit constitutionnel ou du droit naturel: car ceux, qui ont reçu un mandat, ne sont pas substitués, dans la plénitude de la souveraineté, à celui qui ne leur a fait une *délégation strictement définie* que d'une portion de sa souveraineté:

Donc, vous avez cherché à établir, (sans même en avoir la conscience), que le peuple, une fois sa délégation d'autorité faite, ne devait plus avoir d'autres idées, d'autres opinions que celles des hommes dont il est le juge souverain:

Donc, vous avez dit, virtuellement; que le ministère devait être le guide de l'opinion publique, au lieu de ne la regarder que comme sa véritable base d'action ou d'influence:

Donc, enfin, vous avez, (je demande pardon au public d'employer cette expression, mais j'en ai le droit quand vous avez osé, vous, parler de bonnets d'ânes!!! seul sujet sur lequel vous soyez en état de discuter lucidement,) donc, vous avez glorieusement *annoncé*, sur des questions que vous étiez complètement incapable d'aborder. Répliquez catégoriquement à ce paragraphe.

Il contient des arguments nouveaux dans la discussion actuelle.

"Il sera toujours temps, dites-vous encore, de demander le rappel de l'Union quand nous cesserons de gouverner."

Quoi! vous représentez le peuple dans les conseils de la souveraine, vous vous targuez de gouverner souverainement, en son nom, et vous ne voulez pas profiter du temps où votre influence est si grande, pour demander le rappel des *spoliations et des injustices* de l'Union! Avez-vous plus d'influence auprès de la souveraine, quand vous ne gouvernez plus en son nom? (Ici, encore de l'ignorance! ce n'est pas la Reine qui est souveraine; car c'est bien le parlement impérial qui accordera ou refusera le rappel de l'Union.) voulez-vous répliquer catégoriquement?

Ailleurs: "Puisque vous blâmez la marche que le ministère a adoptée, ne dites donc pas que vous soutenez un ministère libéral." Soutenir un ministère libéral, est-ce donc approuver aveuglément tout ce qu'il fait? De ce qu'on n'approuve pas tous ses actes, suit-il qu'on l'oppose en tout, et qu'on désire sa chute? N'y a-t-il pas, tous les jours, en Chambre, des membres qui, sur certaines questions, votent contre le ministère qu'ils soutiennent décidément? Devons-nous, nous peuple, ne jamais différer d'opinion d'avec le ministère? Que devient alors notre libre-arbitre de citoyens? Que devient notre droit de juger en dernier ressort, comme peuple? Certes, il faut être bien incapable de mettre deux idées ensemble, pour ne pas comprendre que nous aimions mieux soutenir un ministère libéral, tout en différant sur quelques points, qu'un ministère tory, d'avec lequel nous différerons sur tous les points! N'aimons-nous pas mieux soutenir ceux d'avec lesquels nous ne différons que sur les moyens, que ceux d'avec qui nous différons et sur les moyens et sur le but? N'avons-nous pas, avec un ministère libéral, une association d'idées commune; pendant qu'avec un

ministère tory, nous ne pouvons avoir aucune communauté de principes ou d'intérêts?

Les *Mélanges Religieux* disent: "Que le peuple attende patiemment ce que le pouvoir lui réserve." C'est-à-dire: Le peuple, (en qui réside la souveraineté,) doit attendre qu'il plaise au pouvoir (ou au ministère, qui est son serviteur,) de lui accorder ce qu'il lui plaira! (de lui accorder ce que lui, pouvoir ou ministère, ne saurait refuser à celui de qui il dépend.) Et si le pouvoir ne lui réserve rien de bon, ou prolonge trop sa réserve, il ne faudra pas même que le peuple murmure, n'est-ce pas, puisque c'est le ministère qui est le maître, et que c'est après lui qu'il faut attendre?

Voilà les têtes qui se croient en état de discuter la politique? voilà les gens qui dirigent des journaux, dans un pays où la masse du peuple ne peut malheureusement lire que les journaux! Les livres sont, en Canada, si excessivement rares et chers, que le peuple n'a pas les moyens de s'en procurer: delà, le besoin, encore beaucoup plus grand d'une bonne presse, que dans les pays où les livres sont abondants. Dans tous les pays, les journaux sont, pour le peuple, un moyen d'éducation politique: en Canada, (il y a heureusement d'honorables exceptions,) ils servent plus à fausser les idées des masses qu'à les éclairer. On ne voit que dans ce pays, des gens sans éducation préparatoire, sans études politiques, sans connaissances exactes, et souvent sans capacité réelle, se croire propres à instruire le peuple. On débite, avec un incroyable sangfroid, les plus révoltantes inepties, et, quand on a fait sur un adversaire, auquel on se sent incapable de répondre catégoriquement, une plate plaisanterie, qui n'indique que l'absence du savoir vivre et de l'esprit, on se rengorge dans son ignorance, on croit être quelque chose, on s'imagine avoir fait un article politique! C'est un plus grand malheur pour le pays d'avoir des ignorants à la tête de quelques journaux, que d'avoir deux millions de dettes à payer, qu'il ne doit pas.

Quelques personnes timides, qui craignent toujours de laisser percer leur pensée, et qui ont toujours le soin de la verrouiller derrière des phrases si ambiguës et si indirectes, qu'elles paraissent s'adresser aux Chinois, quand elles sont dirigées contre les Américains, ont trouvé que je traitais un peu trop durement des "jeunes gens de bonne volonté, qui montraient le désir d'être utiles, en se lançant dans la carrière du journalisme." J'ai répondu que, si ces jeunes gens avaient su mieux apprécier leur importance personnelle et leurs moyens moraux; que s'ils avaient eu plus de modestie et ne s'étaient pas cru dix fois supérieurs à ce qu'ils sont réellement; que s'ils ne tranchaient pas insolemment, sans discussion véritable, des questions, sur lesquelles ils n'ont jamais fait la moindre étude, ils mériteraient en effet la sympathie et feraient espérer qu'ils deviendraient utiles un jour: mais que les jeunes gens que je traitais sévèrement étaient ceux qui se croyaient délivrés de l'obligation d'étudier, parce qu'ils étaient placés, sans, pour ainsi dire, savoir pourquoi, à la tête de la rédaction d'un journal; qui n'ont aucuns principes fixes, aucune idée à eux; qui publient, comme de leur cru, des articles qui ne leur appartiennent, que parce qu'ils les achètent, ou les volent, en faisant du plagiat une ressource habituelle; qui ne savent rien autre chose, que mordre par derrière ceux qui en savent cent fois plus qu'eux; qui sont, en un mot, au point de vue politique, la pire espèce, la plus maussade engeance qu'un pays encore à former, puisse contenir.

Voyez les articles éditoriaux de l'*Avenir*, en réponse aux articles éditoriaux de la *Revue*. Là, du savoir vivre, ici, de la pédanterie: là, du jugement, ici, du vide: là, le désir de s'instruire, en instruisant les autres; ici, la persuasion qu'on est plus instruit que tous ceux à qui on parle: là, pas une seule expression blessante pour leur confrère, ici, de grossières injures: là, de la discussion, ici de la déclamation et de l'amour propre enté sur de l'incapacité. La fatuité perce, à chaque ligne, dans la *Revue*, et on n'a pas encore pensé que le public s'aperçoit parfaitement "que le fat est celui qui a juste assez de sens pour ne pas, à première vue, paraître sot."

L'article de la *Revue* intitulé: "Treize jeunes têtes," offre l'expression complète et exacte de ce que je viens d'écrire. M. le rédacteur parle de la pauvreté du style et de la faiblesse de raisonnement de la correspondance signée "droits du peuple." Si les raisonnements sont si faibles, pourquoi ne l'avez-vous pas démontré? votre simple assertion ne peut jamais être, pour aucun de vos lecteurs, une démonstration! N'avez-vous pas réfléchi que tous les hommes sensés diraient: "Il est incapable de répondre?" "vous n'avez jamais, M. le rédacteur-en-chef, rien écrit qui soit, de bien loin même, comparable à cette correspondance. Je vous défie de citer, dans tous vos articles, un seul principe exact qui vienne de vous, soit directement, soit par induction, et j'extraierai, moi, vingt principes, vingt axiomes de cette correspondance dont vous ne parleriez pas ainsi, si vous étiez préparé à comprendre un écrit raisonné. Cette correspondance n'a pas d'autre défaut que celui d'offrir trop d'idées, exprimées en trop peu de mots, ce qui a nui un peu à la correction du style et à la lucidité générale de l'écrit; et, certainement, vos articles n'ont jamais eu et n'auront probablement jamais ce défaut.

Vous reprochez aux écrivains et aux correspondants de l'*Avenir* d'avoir et de défendre des idées arriérées! Eh bien! comparons vos idées avec les leurs.

Vous dites, quand vous savez invinciblement le contraire; "Nous sommes bien, tenons-nous-y: nous avons tout ce que nous pouvons raisonnablement demander, pour le moment: nous sommes réhabilités; l'union a

été un moyen de régénération politique: contentons-nous de ce que nous avons: voyez, l'Angleterre est sincère et nous veut honnêtement du bien: ne faisons pas violence à son bon cœur: si nous l'obligeons, par des demandes, justes au fond, mais intempestives, de nous faire un refus, cela lui donnera peut-être mal au nerf: c'est beaucoup déjà de nous être portés de nous même au pouvoir malgré elle: comme le dit l'honorable membre pour le comté de Richelieu, il n'est pas juste de faire quatre demandes à la fois: une, deux, à la bonne heure, c'est au moins tolérable; mais quatre, c'est le comble de la déraison: les demandes les plus justes deviennent injustes, par ce seul fait qu'on les présente par troupes: laissons les têtes chaudes de vingt-cinq ans penser à l'avenir, le présent est pourtant assez beau: nous avons le moyen de tout avoir; c'est précisément comme si nous avions tout."

Toutes ces idées découlent directement de vos articles et y sont même explicitement développées: et c'est, sans doute, ce galimatias que vous qualifiez d'idées progressives.

L'*Avenir* dit au contraire: "Avoir gagné le pouvoir, c'est la moindre partie de la besogne: c'est s'être préparé à combattre avec plus de chances de réussite, rien de plus: nous avons des droits imprescriptibles, qui ont été violés; des droits acquis, qui nous ont été enlevés; redemandons tout ce qu'on nous a pris: nous sommes en mesure de vaincre, ne nous croisons pas les bras; les traites sont moins à craindre que les oisifs, car ceux-ci endorment, ceux-là forcent à l'action: l'Angleterre ne nous accordera nos moindres demandes, qu'en se les laissant arracher; ne perdons pas notre temps à nous féliciter de ce qu'il est un peu moins impossible qu'auparavant, d'obtenir justice: si rien n'est fait, tant qu'il reste quelque chose à faire, à plus forte raison, rien n'est-il fait, quand tout est à faire: le temps est toujours précieux, l'indolence et la sécurité toujours funestes. A l'œuvre: il faut d'autant plus de courage, que les obstacles sont plus grands, d'autant plus de force, qu'on est plus loin du but." Voilà précisément les idées de l'*Avenir*, et ce sont celles que vous qualifiez de stationnaires et d'arriérées! En vérité, si votre intéressant journal va à l'étranger, il doit donner des idées très avantageuses sur l'état avancé du pays!

Ne voyez-vous pas que vous faites, en Canada, précisément ce que M. Guizot, (en ne comparant toutefois que les doctrines,) faisait en France? que vous opposez un mouvement qui se fera, en dépit de tous ces petits bras, vainement tendus en avant pour le ralentir ou l'arrêter? Ne voyez-vous pas que l'intelligence générale marche en dépit de vos efforts? Ne voyez-vous pas que l'inertie a été rayée du programme du peuple? M. Guizot n'a-t-il pas dit, lui aussi, à la France, depuis sept ans? "Vous êtes bien ou à peu près; vous exagérez le mal, vous ne reconnaissez pas le bon: les réformes que vous demandez ne sont pas possibles aujourd'hui: demain, peut-être sera-t-il moins difficile de les accorder: attendez, prenez patience: chaque chose vient en son lieu: nous avons la plus grande sollicitude pour le bien-être de la France; toutes nos pensées, tous nos instants lui sont dévoués; donnez-nous seulement du temps, et la France sera heureuse et prospère!" A cela, qu'a répondu le peuple? Sa réponse a-t-elle été assez catégorique? Ces idées sont les vôtres: l'*Avenir* peut-il alors être réactionnaire, et vous, progressif?

Vous êtes tout fier du compliment que vous a fait le *Pilot*. Rien de surprenant, la chose est assez rare pour que vous sachiez l'apprécier; mais n'en tirez pas vanité: il indique tout simplement que la feuille a changé de rédacteur, et qu'elle est tombée de bien haut, pour arriver sous une plume, qui n'a pas craint d'écrire que votre article était excellent. Il y a trois mois, ces mots n'auraient jamais déparé ses colonnes.

Le *Journal de Québec* vient enfin de donner signe de vie, et il annonce qu'il va considérer la question du rappel de l'Union, sous toutes ses faces. La discussion, sur ce sujet, n'est donc pas si intempestive qu'il le disait d'abord. Cette discussion sera utile. Elle contribuera à former l'esprit public, à réveiller l'opinion. Elle doit être, de part et d'autre, conduite avec loyauté et mesure. Je laisserai désormais de côté toute appréciation désagréable, quelque fondée qu'elle puisse être, pour ne raisonner qu'avec la plus stricte exactitude: je n'aurais pas été, cette fois, aussi sévère, aussi direct dans mes reproches que je me suis permis de l'être, si M. le rédacteur de la *Revue* n'eût pas attaqué, avec aussi peu de décence, ses confrères de l'*Avenir*: il a affecté pour eux un mépris qui ne couvre de ridicule que celui qui s'en est armé; et il aurait dû penser que l'*Avenir*, comme feuille politique, n'est inférieure à aucune autre, dans le pays, et est supérieure certainement à celles qui l'ont attaquée avec une si impardonnable brutalité.

CAMPAGNARD.

St-H. 4 mai 1848.

[Pour l'Avenir.]

M. le Directeur,

Ici, comme à Montréal, on se préoccupe du sujet si intéressant pour tous, de l'agitation immédiate du rappel de l'union des Canadas, question intéressante, à tous égards, de quelque manière que le peuple la considère, mais que la presse de Québec, (moins le *Canadien* toutefois) et celle de Montréal, (moins l'*Avenir*.) comprennent ou interprètent d'une manière si étrange. Moi, si j'ai

L'AVENIR.

Laissons là ceux qui croient que le monde va crouler, parceque tout se remue et s'agit autour d'eux.

MONTRÉAL, SAMEDI 13 MAI, 1848.

"L'Union fut faite dans le but de nous perdre! Mais l'Union nous a sauvés, et c'est après une lutte longue et pénible, c'est après des efforts puissants et bien dirigés, après avoir conquis une position qui nous permet de parer les inconvénients et les mauvaises conséquences de l'Union, c'est après avoir obtenu les droits politiques pour lesquels nous combattons depuis cinquante ans que les hommes dévoués et généreux de l'Avenir élèvent la voix contre l'Union."

—La Revue Canadienne du 18 avril 1848.

La Revue du 5 mai, avec la même bonne foi, la même justice, la même pudeur, qui inspiraient la *Minerve*, lorsqu'elle publiait, comme "opinion de la presse", sur le manifeste de M. Papineau, les articles blamant ce document, et supprimait avec soin ceux qui l'approuvaient—publie un extrait du *New-York express*, défavorable à la révolution française, et prétend le donner, comme l'*opinion de presse Américaine*. Le rédacteur-en-chef ignore-t-il qu'une partie de la presse *whig* et *anglomane* de la ville de New-York peut-être salariée aujourd'hui par l'or des *marchands anglais* de New-York et de Liverpool et par l'or de l'*aristocratie anglaise*, pour combattre et calomnier la révolution, comme elle l'était, en 1838 et 39, pour calomnier les concitoyens du rédacteur-en-chef, et combattre les sympathies américaines, pour les victimes de cette époque? Ignore-t-il que la presse tory de Londres, le *Times* en tête, commence à calomnier les révolutions continentales, après les avoir glorifiées, parceque l'aristocratie anglaise veut aujourd'hui crier: "chiens enragés!" afin de pouvoir, d'ici à quelques mois, crier: "tuez-le! tuez-le!" comme l'expresse et l'a bien compris l'un des premiers publicistes des États-Unis.

Ignore-t-il que les journaux *wigs-anglomans* de New-York prennent leurs inspirations et leurs extraits des nouvelles, dans les colonnes du *Times* et autres feuilles torys de Londres?

Il n'ignore pas, le brave, l'honnête, et pudique rédacteur-en-chef, qu'à part les quelques journaux *wigs-anglomans* des grandes villes maritimes des États-Unis, il y a un concert enthousiaste et presque universel de la presse et du peuple, *whigs* et *démocrates*, dans toute l'étendue des États-Unis, en faveur du glorieux triomphe que la démocratie remporte sur l'aristocratie, la monarchie et le despotisme, en France, en Allemagne, en Prusse, en Pologne, en Italie, partout sur le continent Européen; et que les vœux les plus ardents sont exprimés par la presque totalité de la presse du peuple Américain, pour que ce triomphe de la démocratie atteigne toutes les parties de l'Europe, qui ont encore échappé à la commotion, et nommément, l'Angleterre, l'Irlande, la Russie. Il n'ignore pas cela, le gentil rédacteur-en-chef; mais il a prouvé qu'il est de ceux qui ont "pour principes de justifier les moyens par la fin, lors même que la fin ne peut se justifier par elle-même." Heureusement que le peuple connaîtra bientôt et la fin et les moyens du rédacteur de la Revue.

Manuel électoral en France.

Dans le but de faire aussi rapidement que possible l'éducation républicaine et électorale de la population des campagnes, le gouvernement provisoire a fait imprimer un *Manuel*, que les instituteurs communaux sont chargés de communiquer et d'expliquer chacun dans son ressort. C'est là une heureuse idée, dont on doit attendre les meilleurs effets.

Le manuel est simple, clair et d'une moralité irréprochable. La forme de dialogue, dans un temps, où tout doit se hâter, à des avantages que tout le monde sent. Nous en donnerons une idée, en en citant le commencement et la fin.

D. Qu'est-ce que la république?
R. C'est la forme de gouvernement que se donne un peuple, quand il est assez mûr, assez éclairé, pour faire ses affaires par lui-même.

D. La France n'a-t-elle pas eu déjà la république?
R. Oui, elle l'a proclamée en 1792; mais alors, la guerre civile, à l'intérieur, la guerre d'invasion, à l'extérieur, s'opposaient à l'établissement d'une véritable république. Le gouvernement de 1792 ne fut et ne devait être qu'une dictature violente et terrible. La république de 1848 s'est profondément séparée de la république de 92, en abolissant la peine de mort, en matière politique; ce sera une république de concorde et de paix.

D. Une vraie république est-elle possible aujourd'hui?
R. Elle est, non seulement possible, mais elle est actuellement la seule forme de gouvernement possible en France.

D. A quels caractères, peut-on reconnaître les vrais représentants de la nation?
R. Ces caractères, nous les avons indiqués plus haut, en esquissant le portrait du bon citoyen.

Puisqu'il s'agit de gérer les maux actuels de la patrie et d'organiser, pour l'avenir, le règne de la fraternité,

individu, dont l'importance et les prétentions, au point de controverse politique, sont tout-à-fait nulles, je m'étonne de ce que la portion de la presse, qui motive de ma part cette remarque, ose vouloir étouffer la discussion dans son germe, en se soustrayant au devoir si noble de la soutenir; et ici le peuple, bien véritablement, s'en indigna. Je prends intérêt à la cause de mon pays, j'entends, chaque jour, l'opinion de mes concitoyens se formuler sur ce sujet d'une manière non équivoque, et je ne crains pas de le dire hautement, il y a déjà bon nombre d'entr'eux qui regardent, non seulement comme juste, mais comme nécessaire, indispensable, l'agitation immédiate du rappel de l'union des Canadas. Je vous apprendrais cela, Mr. le Directeur, car "le *Journal de Québec*," vous le savez bien, ne voudrait pas vous le dire!

Mais, le fait, que je vais citer, prouvera en grande partie ce que j'avance. La scène se passe à St. Roch de Québec, dans la salle des séances de la *société de discussion*, à la date de mardi dernier au soir, (25 avril courant.) Un membre de cette société propose que le sujet suivant soit discuté: "Si l'agitation immédiate du rappel de l'union des Canadas, serait ou non, avantageuse au Bas-Canada." J'ai pris note, à la lettre, et je suis sûr de ne pas me tromper. A ma grande surprise, que vois-je? le savant et impayable représentant du comté de Montmorenci, se lever et prendre la parole contre le *droit de discuter ce sujet*, parce qu'il a rapport à la politique! Mais, Mr. le Directeur, le plus étonnant en ceci, ce fut de voir que, malgré tous ses efforts pour gagner des partisans à son *opinion* extraordinaire, l'assemblée ne se sentit pas émue, et tout cela fut en vain! Les citoyens qui composaient cette assemblée, jugeaient là, d'après leur bon sens, et ce bon sens leur persuadait qu'aucune raison ne s'opposait à une discussion de cette nature. Vous pensez bien que les raisons n'ont pas manqué à l'honorable membre; ces raisons étaient multipliées ou multiples, comme il le disait lui-même. Mais elles lui étaient toutes personnelles, et réellement, était-il possible d'en attendre d'autres, lorsque les réglemens de la *société de discussion* permettaient la chose, et d'ailleurs, quelle matière plus intéressante que celle du rappel de l'union des Canadas.....

C'est aussi un sujet *populaire* de ce tems-ci, et voilà ce qui empêche certaines gens de vouloir qu'on le discute entre citoyens, et en famille.....! Mais ils seraient bien contents d'avoir un privilège, qui fermerait toutes les bouches sur cette question, et qui tiendrait ouvertes toutes les oreilles, pour n'entendre qu'eux seulement. Ils voudraient qu'il n'y eût d'opinion émise sur de tels points que dans leurs feuilles, car ce serait le moyen d'imposer leur opinion à tout le monde. Mais que peut gagner tout le monde à cela? l'ignorance seulement. Ces journaux, qui se disent libéraux, font de la lanterne magique: ils montrent une seule face de la question, et cachent l'autre. N'est-ce pas là emprunter un voile sacré, pour couvrir une vraie turpitude? N'est-ce pas là se jouer de la destination de la presse, du titre sacré d'organe populaire, du peuple lui-même? Oh! Mr. le Directeur, j'espère que le tems viendra qu'on ne trichera pas de cette manière les masses qu'on abuse à ce point! Mais savez vous ce qu'on gagne, à soutenir ces vérités, contre de prétendus représentants politiques? des injures. On est honnêtement appelé canaille; il est facile encore de s'en consoler, car le mot vient ordinairement de bonne source, et y retourne, par conséquent. Je raisonne ainsi, maintenant: n'est il pas vrai que les journaux, qui ont cette espèce de libéralité, ont publié mille injures contre un individu du nom de Cressé, en l'accusant d'être un éteignoir? Eh bien! Mr. le Directeur, cet éteignoir n'en voulait apparemment qu'aux écoles; mais les éditeurs, qui cachent la vérité au peuple, ne sont-ils pas aussi des éteignoirs? Oui, certainement, et de la pire espèce, encore. Les ennemis des écoles ne nuisent qu'aux enfans; mais les éditeurs en question, font tort à tous ceux qui ne vont plus à l'école, mais qui ont besoin cependant de connaître leurs droits; ainsi, les enfans eux-mêmes, par la suite, s'en ressentiront comme leurs pères.

Pour en finir, Monsieur le Directeur, j'ajouterai seulement que la *lutte* de l'homme politique, en question, ne fut pas longue, elle fut suivie d'une défaite, car il n'eut de son côté que quatre ou cinq voix, au plus; car certainement il n'eut pas la sixième; mais, d'un autre côté, toute l'assemblée s'accorda à vouloir entendre discuter, à la prochaine séance de mardi, (2 mai) la grande question, "si l'agitation immédiate du rappel de l'union des Canadas, serait ou non, avantageuse au Bas-Canada?"

UN DU COMITÉ DE 1840 DES PÉTITIONNAIRES
CONTRE L'UNION DES CANADAS.

Québec, 30 avril, 1848.

P. S.—J'aurais un grand tort, si j'oubliais de vous dire que l'honorable membre pour Montmorenci, protesta que, si l'on discutait ce sujet, il quitterait la société. C'était une menace terrifiante et décisive: c'est pourquoi, l'assemblée accepta cette *abdication volontaire*, et le membre résignataire se retira.... C'est tout.

ERRATA. Corresp. de Campagnard 23me ligne du 3me alinéa. Au lieu de Jérôme Bignod lisez Jérôme Bignon. Dernière ligne du 5me alinéa: Au lieu de ne le craignant, lisez ne les craignent plus. Dernière ligne, avant la signature, au lieu de citoyens, lisez: concitoyens.

choisissez, pour vos mandataires, les hommes, en qui vous reconnaîtrez le plus de vertus privées, de lumières, de dévouement et d'abnégation: quelle que soit la position sociale qu'ils occupent, ils pourront représenter dignement la nation. Si à ces vertus privées, à ces qualités de l'honnête homme, se joignent une intelligence élevée et des connaissances spéciales, sur les questions qui touchent à l'organisation des sociétés, alors, vous aurez rencontré les candidats les plus dignes de votre confiance.

Si ces deux ordres de qualités se trouvaient départis à deux candidats différens, n'hésitez pas; préférez le premier au second. N'oubliez pas que, pour consolider le nouvel édifice social, il faudra autant et plus de vertu que de talent, plus de charité que de science.

Courier des États-Unis.

En lisant ces quelques lignes d'un manuel d'éducation politique, mis par le gouvernement provisoire, à la portée de tout le peuple Français, nous avons admiré les vues profondes, vraiment patriotiques et civilisatrices qu'elles renferment. Elles sont simples, vraies et respirent l'amour sincère de la patrie, le désir de faire partager au peuple les bienfaits d'une éducation saine, conforme aux principes éminemment civilisateurs du christianisme.

En voyant cet extrait du manuel donné au peuple français, nous avons envié, pour le peuple du Canada, non un manuel républicain, comme certains journaux nous le feraient dire, mais un manuel clair, précis, à la portée de toutes les intelligences, exposant les principes de la constitution qui nous régit; qui en ferait connaître les droits qu'elle donne à tout citoyen.

Ce catéchisme, renfermant aussi un résumé lucide du système municipal et du système d'éducation, et montrant l'utilité qu'ils peuvent avoir pour le peuple, pourrait être appris par tous les enfans qui fréquentent les écoles. En leur apprenant à épeler les premiers mots de leur langue, on ferait passer dans le caractère même du peuple la connaissance et le sentiment de ses devoirs et de ses droits, on lui apprendrait à les chérir, à les respecter et à les faire respecter, quand ils seraient violés. Les enfans comprendraient pourquoi et comment ils fréquentent les écoles; les sacrifices que font leurs parents, et le prix du tems consacré à leur éducation.

Nous aimerions à voir quelqu'homme instruit, familier avec la constitution de notre pays, et possédant la connaissance de nos institutions municipales et d'instruction publique, entreprendre un ouvrage de cette nature.

Il s'acquerrait par là un titre à la reconnaissance universelle, et servirait son pays, mieux qu'on ne pourrait le faire peut-être par bien des lois.

Assemblée des Irlandais,

AU MARCHÉ BONSECOURS.

Nous donnons aujourd'hui, le rapport des procédés de cette assemblée tenue, lundi dernier, que le manque d'espace nous a forcés de remettre à aujourd'hui.

Vers huit heures, la foule se pressait dans la grande salle du marché; plus de deux mille personnes de toutes origines, dont les trois quarts Irlandais, étaient accourus pour témoigner leurs ardent sympathies pour l'Irlande, et leur espoir que l'Angleterre lui rendit enfin justice.

M. Devlin, jeune avocat irlandais de cette ville, qui paraissait diriger l'assemblée, proposa M. Fhs. M'Grath comme président, mais on ne put trouver ce monsieur, qui s'était esquivé. M. Devlin en informa l'assemblée et proposa M. Coursol, qui fut conduit un fauteuil présidentiel.

M. le président remercia l'assemblée de l'honneur inattendu qu'on venait de lui conférer, et l'assura des sympathies de toutes les autres origines, pour la noble cause qui les portait à faire cette manifestation.

M. S. M. McCoy, éditeur du *Quebec Spectator*, dit que le tems était venu de voir, par les actes, quels sont les vrais Irlandais, ceux qui gémissent des malheurs de la patrie et qui veulent les faire cesser. La vieille et la jeune Irlande sont maintenant unies, pour affranchir leur commune patrie, et tous sont déterminés à obtenir la liberté pour l'Irlande, paisiblement d'abord, et, si on ne les écoute pas, par tous les moyens possibles; il proposa ensuite, secondé par M. Tweedy, la résolution suivante qui fut unanimement adoptée.

"Que cette assemblée d'Irlandais et d'amis de l'Irlande de toutes sectes et de toutes croyances, est unanime à déclarer que le rappel de l'Union, entre l'Angleterre et l'Irlande, peut seul assurer à l'Irlande la prospérité dont elle jouissait auparavant, et lui donner sur la législature le contrôle légitime qui est pour elle un droit naturel et inaliénable."

M. Devlin prit ensuite la parole. Cette assemblée se fait sous les plus heureux auspices: chaque malle nous apprend que l'Irlande a fait un pas de plus vers l'affranchissement. Il faut par la tranquillité et la concorde, durant cette réunion, montrer que les Irlandais sont capables de se gouverner eux-mêmes. L'orateur ne sait à quoi attribuer l'absence des chefs irlandais, de ceux qui se servent d'eux quand ils en ont besoin, et qui, à l'heure, où ceux-ci en ont besoin à leur tour, les abandonnent, se tiennent à l'écart. L'orateur continue, en rapportant les mouvemens des chartistes, en Angleterre, l'agitation de toute l'Europe, depuis la révolution française, les efforts de tous les pays pour augmenter leur liberté; tous ces événemens donnent une nouvelle force à l'Irlande pour obtenir justice. Il exprima l'espoir que l'heure de la

délivrance sonnerait bientôt pour sa malheureuse patrie. M. Devlin fut vivement applaudi, durant son discours, qui dura près d'une heure.

M. P. Brennan proposa une résolution qui n'est que la répétition, en d'autres termes, de la première, et qui fut adoptée, après quelques mots de M. Brennan.

Une troisième résolution fut adoptée, sur motion de M. Devlin, secondé par M. Fennel, exprimant sa conviction, que les 50,000 irlandais du Bas-Canada, bien dirigés et bien organisés, peuvent être d'un puissant secours à leurs frères d'Irlande.

Deux autres résolutions furent ensuite lues, mais nous croyons qu'elles n'ont pas été proposées, de sorte que nous ne les rapporterons pas.

Des remerciements ayant ensuite été votés au président, celui-ci remercia de nouveau l'assemblée. Je suis prêt, a-t-il dit, à prendre ma part de responsabilité, mais je n'approuve pas les insinuations faites contre certains de vos chefs. Leur conduite passée me fait croire que ce n'est pas sans raison qu'ils se sont abstenus; il a dû y avoir du mal entendu. Il faut bien se garder de la division dans nos rangs; il faut se défier de certaine coterie qui tend à se saisir du pouvoir, en nous divisant, et de certains petit journaux, (allons donc!) qui essaient de semer la division dans le parti libéral. (M. le président n'a pas jugé à propos de dire quels sont ces petits journaux, et pour cause, probablement.)

M. Devlin reprit, qu'il ne voulait pas la division, mais qu'il persistait à blâmer les chefs irlandais de n'être pas à leur poste, ce soir.

Il proposa ensuite des hurrahs pour la France républicaine, le maire de Montréal, MM. O'Brien, Meagher, Mitchel, et M. le président; cette proposition fut accueillie par un tonnerre d'applaudissements prolongés.

L'assemblée s'est ensuite dispersée, dans l'ordre le plus parfait, de manière à ne pas troubler le sommeil de M. le commandant des forces.

L'assemblée semestrielle des médecins, fixée par l'acte incorporant la profession, a eu lieu, lundi dernier, à Québec. La plus grande excitation a régné, nous dit-on, pendant la première séance. Nous avons appris que les Drs. Sabourin et Coderre y avaient été délégués par la société médico-chirurgicale de Montréal, et n'ayant pu faire adopter des procédés légaux, ils ont protesté contre les gouverneurs. Les médecins, exclus de cette incorporation, doivent s'adresser à Son Excellence, afin qu'elle ne sanctionne pas les procédés de cette assemblée.

Parmi les candidats, qui ont été admis à la pratique de la médecine se trouvent, MM. De Salles Laterrière, H. Nelson, Boudria et Desaulniers.

Nous voyons, dans la gazette officielle de samedi dernier, que A. B. Papineau éc., de St. Martin a été destitué par le gouvernement de ses fonctions de juge de paix et de commissaire des petites causes.

Aux Correspondants, etc.

UN QUI N'EST PAS SAUVAGE. Sous considération.
LA PAIX. Remis faute de place.
PHILOS. Nous vous remercions de votre lettre mais il nous est impossible de déroger à notre règle, qui est de ne publier que les écrits portant un nom responsable.

Marché Bonsecours.

Vendredi 12 mai 1848.

PRIX DES DENRÉS.

Revisé pour l'Avenir.

Comme on peut le voir, les prix n'ont pas variés, depuis notre dernière revue du marché, si l'on en excepte le lard qui est baissé de 5s. par cent lbs. et de deux, à trois sous par livre, au détail. Il est arrivé une grande quantité de fruits, cette semaine, des Etats-Unis. On trouvera les prix plus bas. Les marchés ont été un peu plus fréquentés, cette semaine.

	s.	d.	s.	d.
Farine par quintal,	12	6	13	6
Farine d'avoine do.	11	6	12	6
Blé par minot,	5	0	5	6
Pois, do	4	0	5	0
Orge, do	3	0	3	6
Sarrasin, do	2	6	3	0
Avoine, do	2	0	2	3
Seigle,	3	6	4	0
Graine de Lin do	4	6	5	0
Patates, do	4	0	4	6
Beurre frais, par livre,	0	11	1	0
Beurre salé, do	0	7	0	8
Sucre d'érable, do	0	3	0	4
Oufs fras, par douz.	0	5	0	6
Oies, par couple,	4	0	5	0
Dindes, do	5	6	6	0
Poules, do	1	0	2	9
Canards, do	2	6	3	0
Mouton par quartier,	1	6	2	0
Agneau, do	1	8	2	6
Veau, do	1	8	2	6
Lard, par livre,	0	3	0	5
Beuf, do	0	4	0	8
Lard par cent lb.	30	0	35	0
Beuf, do	30	0	35	0
Orange par boîte,	22	6	27	6
Citron, do	20	0	25	0
Pommes par quarts,	10	0	17	6
Huitres,	30	0	40	0

Port de Montreal.

VAISSEAUX ARRIVÉS.

Mai 11. Mary, capitaine Harris venant de Glasgow.
Mai 12. John Bull, capitaine Duffill venant de Londres.

Mai 13. Montezuma et Earl Powis.
Le nombre des vaisseaux, à notre port est actuellement de dix-neuf.

PORT DE QUÉBEC.

Vaisseaux arrivés.

Mai 8. Gratitude.
Mai 9. Mary, Lotus, Charlotte, Mary Seton, Royalist, Chieftan, Centurion, Jsabella, Choise, Thames, William, Rankin, Hampton, Mary Eliza, Hibernia, Town, Richmond et Miramichi.
Mai 10. Syria et Argo.
Mai 11. George Simpson, Five Sisters, Caroline, Sterling, Countess of Durham et Weatherley.

Voir le Feuilleton Supplémentaire.

COMITE LOCAL, SECTION DE LA VILLE.

Résolu 1° Que les dames soient spécialement invitées par la voie des journaux à s'adjoindre à l'association des "établissements canadiens des townships, et à travailler avec zèle à en augmenter les membres.

2° Que cette invitation soit aussi adressée aux messieurs de la ville.

3° Que chaque centurion ou décurion soit prié de transmettre au secrétaire de leur comité local leur nom, ainsi que celui de leurs inscrits.

Par ordre,

C. F. PAPINEAU sec.

Les journaux de cette ville sont priés de reproduire ces résolutions.

OLIVIER RODIER, PEINTRE-DECORATEUR,

Prie ses nombreuses pratiques de vouloir bien faire attention qu'il vient d'établir son atelier conjointement avec celui de M. Hardie, rue McGill.
Montréal, 1er mai 1848.

PHARMACIE CENTRALE.

DR. PICAULT,

CET établissement vient d'être transporté au coin des rues Notre-Dame et Bonsecours, vis-à-vis l'Hôtel Donagana.
Montréal 6 mai 1848.

Brasserie Pigeon.

M. A DORAY s'étant retiré de cet établissement, les affaires se feront à l'avenir sous le nom de "PIGEON, SAUVAGEAU & Cie.

{ NARCISSE PIGEON.
{ A. & T. SAUVAGEAU.

Montréal, 9 fév. 1848.

ALERTE!!!! ALERTE!!!!

Aux autorités municipales!!!

Avis qu'il s'est échappé de l'asile de Beauport un maniaque dont la folie, depuis longtemps, consistait à se faire passer pour M. de LAMARTINE. Ayant vu, dans la Revue Canadienne, du 7 courant, un article signé Lamartine, émettant les idées dont ce malheureux ne cessait de nous entretenir, nous prions les autorités de Montréal de faire de promptes perquisitions, pour le saisir et nous le renvoyer. Il est sujet à des accès de fureur terribles! Heureux si la liberté n'a pas déjà exaspéré ses esprits!! Envoyez le sous bonne garde, avec toutes précautions convenables à l'ASILE DE BEAUPORT.
Québec, 8 mai 1848.

SALSEPAREILLE! SALSEPAREILLE!! SALSEPAREILLE!!!

Chasse du système le mercure qui y est contenu et guérit radicalement les maladies pour lesquelles on l'emploie généralement.

Pour plus de détails voir la *Mi-nerve, l'Aurore, le Transcript, le Pilot, etc. etc.*, agence centrale à la pharmacie du Dr. Picault, 69, rue St Paul.



Librairie et Atelier de Reliure

DE **C. O. BEAUCHEMIN.**

A VENDRE par le Soussigné: —
4000 Chemins de Croix double, élégamment reliés, avec gravures. Prix: 8 chelins la douzaine, RÉGISTRÉS faits à demande pour les Régistrateurs; Journals, Ledgers. Le tout à des prix réduits.
Répertoire pour les Notaires, avec index.
Le Soussigné a aussi l'honneur de prévenir le public, que l'on pourra se procurer tous les Livres en usage dans les écoles, ainsi que les fournitures des Bureaux.
C. O. BEAUCHEMIN,
No. 15, Rue St. Vincent.

Montréal, 9 déc.

LE REPERTOIRE NATIONAL

OU RECUEIL DE

Littérature Canadienne.

On peut s'abonner à cette publication chez MM. Fabre et Cie, à la Chambre de lecture de l'Institut-Canadien, à l'Hôtel du Canada et à l'Hôtel de Québec, ou en s'adressant franc de port à MM. Lovell et Gibson.
Montréal.—20 nov.

Cours de Langue Française

EN 60 LEÇONS.

Le Soussigné a l'honneur d'informer les familles Canadiennes, les Dames et Messieurs de cette cité et des environs qu'il commencera, DEMAIN, un cours suivi et raisonné sur l'art difficile d'écrire la langue française grammaticalement; il se flatte de pouvoir donner ce nouveau mode d'enseignement en SOIXANTE LEÇONS.

Il ose compter beaucoup sur le patronage de tous les amis de l'éducation. Des certificats et spécimens attestant en faveur des succès qu'il a obtenus jusqu'à ce jour seront produits à quiconque les désirera voir.

Pour plus amples informations, s'adresser au Soussigné, à l'Hôtel de Québec, où il se trouvera chaque jour de puis 9 heures A. M. jusqu'à 7 heures P. M.

M. L. donnera son cours à domicile, aux dames et aux Demoiselles qui voudront bien l'honorer de leur confiance; UNE HEURE de séance par jour. Quant aux Messieurs, ils suivront le Cours à l'HOTEL DE QUEBEC.

CHS. H. LASSISERAYE.

Montréal, 30 nov. 1847.

CHARLES GAREAU,

MARCHAND-TAILLEUR,

A transporté son magasin au No. 87, RUE NOTRE-DAME vis-à-vis l'ancien palais de Justice, 2e porte de M. Boivin, orfèvre.

C. G. profite de cette occasion pour remercier ses amis et le public en général pour l'encouragement qu'il a reçu jusqu'à ce jour, et les informe qu'il a toujours en mains un assortiment général de Draps fins, Casimiers français, Satin, Etoffes pour veste, Chemises fines, Cols, Collets, Cravates, Gants, etc.

Il a reçu ses livres de modes pour 1848.

Montréal, 12 avril 1848.

RESTAURANT COMPAIN, PLACE D'ARMES.

M. COMPAIN, qui a été plusieurs années chef de la mess de deux brigades de carabiniers et du 77e régiment, ainsi que de plusieurs clubs, au nombre desquels était celui de la Réforme où se trouvaient les plus célèbres gourmets, vient d'ouvrir un RESTAURANT au coin de la Place d'Armes et de la Grande rue St-Jacques, vis-à-vis la nouvelle Banque de Montréal.

On trouvera constamment à ce Restaurant une liste de mets qui égale celle de Paris et de New-York, sous le rapport de la variété et de la qualité. Son salon et ses autres appartements sont élégants et commodément meublés et n'en cèdent en rien à aucun autre établissement en ce genre. Le propriétaire sollicite le patronage du public, persuadé qu'il est qu'un Restaurant, tenu sur un bon pied, peut être utile aux hommes d'affaires et autres qui se trouvent dans le besoin de prendre un repas lorsqu'ils sont éloignés de chez eux. On trouvera à ce restaurant des mets de toutes espèces, préparés à toute heure du jour.

Ses vins et ses liqueurs seront toujours du premier choix.

Il peut donner des diners publics à vingt et soixante personnes. Les soupers pour un nombre plus ou moins grand de personnes seront aussi servis avec les mets les plus délicats qu'offre la saison.

Vraie soupe à la tortue en tout temps.

4 déc. 1847.

Le Directeur-Gérant,
J. B. E. DORION.

Imprimé pour les propriétaires par P. GENDRON, Imprimeur, No 24, rue St-Vincent, où l'on pourra laisser tous ordres, annonces, etc.